

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze, le seize février décembre à dix huit heures quinze
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, CADOZ Corinne, POME Béatrice, Messieurs, MARANT Christian, MERITET Jean-Paul, DETAIN Gérald, VINEL Hubert

Absents excusés : Messieurs DANJEAN Eric, MUGNIER Julien,

Nombre de membres en exercice : 10
Votants : 8

ARTICLE 1 : Libéralisation des droits de plantation de la vigne

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libres la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;

Considérant que la commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1^{er} janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1^{er} janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans les plaines, etc...) et les inquiétudes grandissantes des vignerons, notamment les jeunes, sur leur proche avenir ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droit attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DEMANDE** au gouvernement et au chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée

ARTICLE 2 : Travaux de voirie 2012

A) Fonds cantonal de développement territorial

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les estimations pour les travaux de voirie 2012 :

Réfection de l'impasse des Marguerites.....24 585.00 € HT (29 403.66 € TTC)
Réfection du Chemin des Gravieres.....17 932.50 € HT (21447.27 € TTC)

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal,

- **ACCEPTE** le programme de travaux de voirie 2012 comme suit :

Réfection de l'impasse des Marguerites.....24 585.00 € HT (29 403.66 € TTC)
Réfection du Chemin des Gravieres.....17 932.50 € HT (21447.27 € TTC)

- **SOLLICITE** une subvention aussi large que possible au titre du fonds cantonal de développement territorial pour réaliser ces travaux.

B) Demande d'aide au titre des amendes de polices

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'installer des panneaux de signalisation pour sécuriser la traversée du village.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les estimations pour l'achat des panneaux de signalisation : 6 panneaux « vitesse limitée », 1 panneau « attention enfants », 3 panneaux « intersection de voie » et 1 panneau « limitation de tonnage pour un coût total de 2 141.08 € HT (2 560.73 €TTC)

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal,

- **ACCEPTE** l'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 2 141.08 € HT (2 560.73 €TTC)
- **SOLLICITTE** une subvention aussi large que possible au titre des amendes

ARTICLE 3 : Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000.00 € pour faire face immédiatement aux besoins de trésorerie dans l'attente du versement des subventions des travaux de voirie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne, d'un montant de 100 000.00 €

Cette ligne de trésorerie sera souscrite aux conditions suivantes :

- * Durée 1 an
- * Taux de T4M + marge de 1.20 %
- * Calcul des intérêts mensuel sur la base de l'encours constaté et de l'index correspondant (base exact/360)
- * Paiement des intérêts annuel
- * Frais de dossier : 0.20%
- * Commission d'engagement : néant

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat

ARTICLE 4 : Subvention Classe découverte – école élémentaire de Vougeot

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'école élémentaire de Vougeot pour la participation financière des communes à l'organisation de la classe de neige à Serre Chevalier du 25 mars au 31 mars 2012.

Les Maires des communes du RPI ont décidé d'uniformiser le montant de la subvention par élève, à savoir 130.00 euros. Deux enfants, scolarisés dans le RPI mais domiciliés à l'extérieur, participeront à ce séjour. La participation pour ces deux élèves pourrait être répartie entre les 4 communes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal,

- **ACCEPTE** de participer financièrement à la classe découverte à hauteur de 130.00€ par élève domicilié à FLAGEY-ECHEZEAUX, soit 2 élèves x 130.00 € = 260.00 €
- **ACCEPTE** de verser 65 euros pour les élèves scolarisés dans le RPI et domiciliés à l'extérieur
- **DIT** que la subvention totale versée pour la classe découverte sera de 325.00 €
- **DIT** que les sommes seront prévues au budget primitif 2012